

# Compte rendu de la séance du 17 décembre 2015

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Louis REVEL Maire.

Présents : M. REVEL Mme LAURENT, HARNAL.  
MM. FAUVET, CORDENOD, BOUDOURESQUE.  
Excusé : M. PUVILLAND  
Absents : Mme PETIT. M. BOISSON

Date de convocation : 10 décembre 2015  
Secrétaire de séance : Mme Maryline HARNAL

---

Le compte rendu de la séance du 30 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

## **5.7. PROJET DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Ain proposé par monsieur le Préfet, reçu en mairie le 19 octobre 2015.

Vu l'article L 5210-1-1  
Vu la proposition de M. le Préfet de l'Ain aux membres de la SDCI en date du 12 octobre 2015  
Vu l'article L 5741-1 du CGCT modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015

Au niveau actuel des réflexions, les propositions de gouvernance seraient les suivantes :

- Le conseil d'agglomération de 119 à 136 membres
- Le bureau avec un président, un maximum de 15 vice-présidents et éventuellement des élus ayant une délégation
- La conférence des maires, lieu de débat et force de proposition (77 membres)
- Les conférences territoriales (4 à 5), regroupement géographique et/ou thématique composés d'élus communautaires, de maires et de conseillers municipaux dont la mission sera de gérer au plus près les services de proximité et d'être source de proposition
- Le conseil économique et social de territoire : garant de la participation des habitants à la vie publique.

En ce qui concerne les enveloppes budgétaires, celles-ci devraient être maintenues en 2017. Néanmoins, les intercommunalités actuelles n'ayant pas la même fiscalité, une harmonisation sera opérée, entraînant des modifications du montant des taxes communautaires pour les habitants (en + ou en - selon le cas)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de rejoindre la future communauté d'agglomération telle que présentée mais émet les réserves suivantes :

Parafé : *J.L. R*

Cachet :

- Le nombre des membres du Conseil d'Agglomération très élevé, risque de rendre le travail de cette assemblée complexe et trop limité
- La conférence des maires ne semble pas être une entité indispensable, le nombre important de ses membres pouvant compromettre la qualité et l'efficacité du travail
- Le rôle des conférences territoriales doit être renforcé, c'est de là que doivent émaner les propositions, c'est un échelon essentiel de représentativité et de proximité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

## **7.1. CLOTURE DU BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXE DE PRESSIAT**

Monsieur le maire informe que suite à la fusion des communes de Treffort-Cuisiat et Pressiat il convient de clôturer le budget principal au 31 décembre 2015, la commune de Pressiat n'existant plus au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les résultats de l'exercice en cours seront intégrés dans le nouveau budget de la nouvelle commune VAL-REVERMONT.

Il en est de même pour le budget annexe « eau et assainissement »

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

## **7.1. CLOTURE DU BUDGET CCAS DE PRESSIAT**

Monsieur le maire informe que suite à la fusion des communes de Treffort-Cuisiat et Pressiat il convient de clôturer le budget CCAS au 31 décembre 2015, la commune de Pressiat n'existant plus au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les résultats de l'exercice en cours seront intégrés dans le nouveau budget de la nouvelle commune VAL-REVERMONT.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe que la création de la Nouvelle Commune VAL-REVERMONT est effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 le préfet ayant envoyé son arrêté en date du 4 décembre 2015. Chaque habitant recevra un courrier lui indiquant sa nouvelle adresse ainsi que son numéro de rue, les plaques devant être reçues fin janvier.

Monsieur le Maire informe que madame Rose-Marie DUCHARNE actuellement responsable des locations de la salle des fêtes ne s'en occupera plus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il est proposé que la personne qui entretient les locaux soit la personne référente pour les locations de la salle des fêtes.

Dans le cadre du développement culturel, la CCTER propose le dimanche 13 mars 2016 un rallye photo au départ de Chavannes sur Suran et Pressiat étant une des étapes de ce rallye.

Un devis a été reçu pour le changement de la porte d'entrée de la salle des fêtes et la porte coupe-feu de la cuisine pour la somme de 2352.06 € TTC.

Parafé : **J.L. R**

Cachet :

La date de la prochaine séance est fixée au **jeudi 7 janvier 2016 à la mairie de Treffort à 20 h 30**

Jean-Louis REVEL

Yannick LAURENT

Christophe PUVILLAND

Maryline HARNAL

Paul FAUVET

Iphigénie PETIT

Jean-Paul CORDENOD

Frédéric BOUDOURESQUE

Serge BOISSON

Parafe : *J.L. R*

Cachet :

---

---

Parafe : *J.L. R*

Cachet :